

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	11 (1923)
<b>Heft:</b>	166
<b>Artikel:</b>	La XII <sup>e</sup> Assemblée générale de l'Association suisse pour le suffrage féminin, à Bâle, les 16-17 juin 1923
<b>Autor:</b>	Porret, E.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-257830">https://doi.org/10.5169/seals-257830</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

bonne grâce qu'il n'y a pas de raison d'interdire aux femmes le droit de suffrage universel puisque des hommes l'exercent, mais qu'il est plus opportun, dans l'état social et politique actuel, de procéder par étapes.

Et voilà. Seulement, ce projet qui, s'il est très loin d'être enchanteur, constitue cependant un progrès sur la complète minorité politique actuelle des femmes italiennes, est malheureusement incorporé à la fameuse réforme électorale, qui fait couler tant d'encre, et contre laquelle se dressent de chaque côté de l'arène parlementaire les socialistes et les populistes catholiques. Il est vrai que, de sa poigne de fer, M. Mussolini n'hésitera pas à dissoudre la Chambre si elle se montre rétive. Que sera la nouvelle Chambre alors ? de quelle façon se feront les élections ? que se passera-t-il ? . . . tout ceci est gros d'imprévu et pendant ce temps les femmes attendront sous l'orme . . . comme elles le font depuis si longtemps !

\* \* \*

On trouvera plus loin le texte du télégramme adressé par l'Association suisse à M. Musy au sujet de la votation du 3 juin. Un journal de Lucerne (oh ! le bout de l'oreille qui se montre ! . . .) se hâte de nous tancer à ce sujet, tout en avouant qu'il se peut bien qu'avec la participation des femmes électrices le verdict populaire eût été différent. Mais en nous permettant de le déclarer ainsi tout de go, nous avons rendu, paraît-il, à notre cause le plus mauvais service possible, amoindri d'autant nos chances de succès déjà si faibles, et prouvé que nous ne possédions en aucun degré cette « culture politique élémentaire sans laquelle il ne peut être question d'une participation quelconque à la vie publique. » Que ce rédacteur est donc bon de nous ouvrir ainsi les yeux sur nos propres fautes, et de nous signaler nos erreurs avec une si touchante sollicitude ! Nous l'en remercions vraiment bien sincèrement. Mais nous avouons que, si quelque chose nous est antipathique, c'est bien cette « culture politique élémentaire » faite de tous les opportunitismes, de toutes les compromissions, de toutes les équivoques. Nous lui préférions hautement la tactique de dire franchement son opinion, de ne pas mettre son drapeau dans sa poche et de ne pas cacher ses principes directeurs. Et notre petite expérience de la vie, des hommes, des femmes, des choses, même en dehors de « la politique élémentaire », nous a souvent prouvé que, pour arriver au but, cette tactique-là est encore la meilleure. E. Gd.

## La XII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, à Bâle, les 16-17 juin 1923

Honné des électeurs bâlois, le suffrage féminin n'en a pas rencontré moins bon accueil dans leur ville. Pendant deux jours, l'essaim suffragiste a envahi ses maisons hospitalières, hanté le labyrinthe de ses ruelles et de ses places, passé ses ponts en suivant des yeux les vagues rapides de son fleuve, erré partout, du Grand au Petit Bâle, et siégé dignement et sans malice dans son hautain Hôtel de Ville. Les paroisses enluminées de la salle du Grand Conseil proposent des devises que nous nous approprions aussitôt : *Audaces fortuna juvat* ; — *Quidquid agis, prudenter agas*. Rien ne nous convient mieux que ces deux faces de la sagesse : après avoir accompli quelques coups d'audace, nous revoici au travail sage et attentif, semblable à celui des tisserands qui ont fait l'opulence de Bâle. Le temps de l'audace reviendra. Mais pour aujourd'hui, le rapport du Comité n'a rien de très révolutionnaire.

M<sup>me</sup> Gourd, qui le présente, rappelle pour commencer que le programme de la « journée féminine », ou « féministe », consciencieusement élaboré jusque dans ses moindres détails, n'a reçu l'approbation que d'une seule société nationale, celle des « Amies de la Jeune Fille ». Le projet n'est pas abandonné, mais demande à être revu, et peut-être exécuté en petit, avant de se généraliser. L'A. S. S. F. a reçu l'adhésion du « Parti féministe de Bienne », présidé par M<sup>me</sup> Voisard, et de 7 membres individuels, qui, souhaitons-le, susciteront peut-être de nouvelles sections. Au cours de l'année écoulée, presque toutes les sections (10 allemandes et 12 françaises) ont été visitées par la présidente, qui s'est aussi créé quelques nouveaux points d'attache, — ou d'attaque. Le bulletin de presse, un excellent moyen de propagande, a été envoyé à deux reprises à 235 journaux. De plus en plus, le C. C. a recours à la presse, soit pour ses communiqués, soit pour des annonces destinées aux régions des pays privés de sections.

Les nombreuses votations fédérales de cette année ont donné lieu à diverses manifestations ; le C. C. n'a pris position qu'une seule fois, en faveur de la révision du régime des alcools. Quant aux démarches auprès des autorités fédérales, qui ont été mentionnées en leur temps dans le *Mouvement Féministe*, elles ont eu, on s'en souvient, un succès des plus modestes. Le seul progrès positif enregistré, c'est, à Genève, le droit d'éligibilité aux Conseils de paroisse, suivi aussitôt de l'élection de 51 femmes. Par contre, les électeurs zurichoises n'ont pas eu la hardiesse de reconnaître aux femmes l'électorat et l'éligibilité dans les Conseils et Commissions d'Eglise, d'école, de tutelle et d'assistance. Dans l'heure et le malheur, il s'est donc accompli un travail incessant, sous la direction d'une présidente toujours vigilante, et qui, loin de se laisser abattre par les difficultés, y renouvelle son ardeur pour la communiquer autour d'elle.

M<sup>me</sup> Leuch, toujours investie des fonctions de caissière, présente des comptes bien ordonnés, et obtient que l'assemblée porte la cotisation annuelle de fr. 0,40 à fr. 0,45 par membre ; ce sou supplémentaire fera vivre l'A. S. S. F. dans l'abondance.

Le C. C. se voit au comble de ses vœux par le vote de l'Assemblée, qui accepte, à l'unanimité moins deux voix, sa proposition de modification des statuts. Après une discussion assez laborieuse, les deux articles suivants sont adoptés.

« Art. 4. — L'Association est indépendante de tout parti politique et de toute confession religieuse.

« Art. 5. — L'Association ne peut agir que sur le terrain fédéral, intercantonal et international.

« Si l'Association renonce à agir dans le domaine qui lui est réservé, les Sections sont alors libres d'agir, à condition d'en informer préalablement le Comité Central. »

Sur le terrain cantonal et local, les Sections conservent leur entière autonomie.

Puissent ces articles manifester toutes les vertus qu'on leur suppose, et mettre dans les mains du C. C. les moyens de ramener les esprits égarés, sans pour cela attenter à l'intangible autonomie des sections, ni plonger le C. C. dans des abîmes de perplexité !

Puis l'assemblée vote à l'unanimité la résolution suivante, qui sera adressée à M. le Conseiller fédéral Musy, et communiquée à la presse :

« L'Association suisse pour le Suffrage féminin, réunie à Bâle en assemblée générale le 17 juin 1923, exprime son profond regret du résultat négatif de la votation du 3 juin sur le régime des alcools,

« et attire l'attention de nos autorités fédérales sur le fait que, les femmes réalisant souvent bien mieux que les hommes les dangers que présente l'alcoolisme pour la santé de la race et l'avenir du pays, une majorité favorable à la révision du régime des alcools se serait

certainement trouvée le 3 juin si les femmes avaient eu le droit de vote, comme le demandaient les motions Greulich et Göttisheim déposées au Conseil National, les 4/5 décembre 1918. »

On attendait avec impatience le travail de M<sup>me</sup> Gerhard sur les tâches immédiates de l'A. S. S. F. Ainsi que l'on pouvait y compter, M<sup>me</sup> Gerhard nous apporta, sous une forme aimable, d'utiles suggestions, fortement pensées, et fondées sur une solide expérience. Après une période de tentatives hardies, il nous faut nous remettre au travail minutieux, ne perdre aucune occasion d'intervenir auprès des autorités, autant que possible par des propositions positives ; user plus largement de la presse, et surtout de la propagande personnelle. Dans les sociétés suffragistes, le travail doit être intensifié et diversifié ; au lieu des assemblées générales un peu inconsistantes, on pourrait essayer de constituer de petits groupes d'études précises. Toute une documentation est à recueillir et à classer, en vue d'activités futures. Enfin, il s'agit de gagner la jeunesse, non par une propagande maladroite, mais en développant en elle l'esprit de justice et l'indépendance du jugement.

L'heure avancée ne permit pas de discuter l'exposé de M<sup>me</sup> Gerhard. A peine y a-t-il lieu de le regretter : qu'aurait-on pu ajouter qui ne l'eût affaibli ? Si les déléguées qui l'ont applaudi font exécuter le plus modeste essai de ce beau programme dans toutes leurs sociétés, cela suffira à leur donner un nouvel élan.

Les articles que M. Veillard et M<sup>me</sup> Leuch publieront prochainement ici-même nous dispensent de rendre compte des travaux qu'ils ont présentés, l'un sur la question des stupéfiants, l'autre sur la nationalité de la femme mariée. Tous deux ont emporté le vote unanime de l'assemblée. Les auditeurs de M<sup>me</sup> Leuch ont admiré une fois de plus sa façon à la fois savante et familière de traiter les sujets juridiques. Ce fut aussi une bonne fortune pour l'assemblée d'entendre traiter la question des stupéfiants par M. Veillard, avec l'autorité que donne la parfaite science. Le C. C. se trouve ainsi chargé d'étudier ce problème, et, éventuellement, d'intervenir au nom de l'Association auprès des autorités fédérales.

La soirée du samedi fut consacrée à une conférence publique de M. le Dr Briner, directeur de l'Office cantonal zurichois de protection de l'enfance, sur l'œuvre de la femme dans les offices de tutelle et les tribunaux pour enfants. A son exacte connaissance du sujet et à son expérience, M. Briner joint une profonde conviction féministe : trop déficiente d'elle-même et de ses sœurs, la femme doit entreprendre avec courage une tâche pour laquelle on ne peut se passer d'elle. Les tribunaux pour enfants, qui vont se développant, l'appellent. Le droit n'est pas un édifice tout fait, il se construit pierre à pierre. Toutes les mesures concernant les mineurs doivent être éducatives : c'est pour cela que l'on crée les tribunaux pour enfants. Hommes et femmes doivent avoir confiance les uns dans les autres, et venir ensemble en aide à la jeunesse. Les enfants sont le bien le plus précieux de la nation, aucun sacrifice ne coûte trop cher pour eux.

Les lecteurs du *Mouvement Féministe* sont trop au courant du Congrès de Rome pour qu'il soit opportun de rendre compte du rapport de M<sup>me</sup> Vuilliomenet, qui y participa en qualité de déléguée. Il serait aussi oiseux de dire ici que ce discours fut savoureux et étincelant ; et, ce qu'il y a peut-être de plus admirable, c'est qu'il donna, en 30 minutes, une vue d'ensemble que nous n'hésitons pas à qualifier de grandiose des travaux de cette énorme assemblée. Ce rapport sérieux n'épuisa pas la verve de son auteur, qui se donna libre cours dans l'intimité du Schützen-saal, et nous livra des croquis, des caricatures, des malices...

S'il faut chercher à caractériser la XII<sup>me</sup> assemblée de l'A. S. S. F., on n'hésitera pas à dire qu'elle se distingua par un travail sérieux, positif, et à féliciter notre Association d'avoir, pour chacun des sujets traités, trouvé dans ses rangs un spécialiste exactement renseigné, capable de donner des directions précises et des impulsions vigoureuses. C'est la promesse d'une activité ordonnée et féconde.

Mais ces qualités solide (j'allais dire : viriles !) n'ont en rien nui à l'entrain des journées de Bâle. Au contraire : n'avait-on pas réservé, au beau milieu de ces doctes travaux, un après-midi entier pour les plaisirs et les jeux ? Le ciel déversait ses torrents sur la ville. Adieu la promenade à « Bad Schauenburg » ! Mais les Bâloises s'ingénient à remplacer le soleil ; et un orchestre harmonieux couvre le bruit de la pluie. On cause, on rit, on se régale de douceurs. Les fraises du jardin d'Arlesheim sont le sujet d'une fable gracieuse, et qui finit bien, puisque voici la plus sage et la plus superbe, échappée à la voracité des escargots, qui vient s'offrir en holocauste à notre présidente ! Puis se présentent trois personnages : suave, blonde dans sa robe mauve, les yeux au ciel, l'Idée, l'Idée qui marche, arrive en Helvétie. Elle essuie, hélas ! les rebuffades d'un vieux Suisse, et après plusieurs dures expériences, elle revient à la bonne mère Helvétie, qui, saine et fraîche dans sa robe couleur de pavot, la console tendrement, la congédie et lui donne rendez-vous, dans 500 ans ! O gracieuse Idée qui marche ! non, le vieux Suisse lui-même n'acceptera pas que vous vous en alliez pour 500 ans. C'est une mauvaise plaisanterie et nous vous gardons — en cage si l'il faut.

Que dire encore du banquet, des fleurs, des discours, si charmants... et si brefs, et surtout des hétesses elles-mêmes, toutes exquises et délicieuses ? De l'entrain, de la gaité, de la bonne humeur, de la jeunesse, même sous les cheveux blancs. Si nous remercions cordialement les Bâloises de tout ce qu'elles nous ont donné à nous-mêmes, nous leur savons gré d'avoir témoigné à notre dévouée présidente, par mille attentions aimables, la gratitude de toutes ses ouailles. Félicitée de sa nomination de secrétaire de l'Alliance internationale du Suffrage féminin, abondamment complimentée et fleurie, sa verve légère ne s'est jamais trouvée en défaut pour répondre et remercier.

Et déjà, pour l'an prochain, se préparent de nouveaux travaux et de nouvelles fêtes, tout là-haut à Davos !

E. PORRET.

## En route pour les 1588 abonnés !...

Bravo ! Nous enregistrons cette quinzaine

### 9 abonnées nouvelles

L'Assemblée générale de Bâle ayant certainement contribué à cette marche de l'aiguille de notre baromètre — marche plus réjouissante que celle du baromètre météorologique !

Rappelons que nous servons dès maintenant des abonnements de 6 mois, valables jusqu'au 31 décembre 1923, au prix de 3 fr. Et bien que ces abonnements ne partent que de juillet, le présent numéro sera envoyé à tout nouvel abonné pour ce second semestre de l'année en cours.

Le " MOUVEMENT FÉMINISTE "